

Délibération N° 2020-33

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 10 juillet 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 26 juin 2020,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 26 juin 2020

1/ Maquettes financières des formations ouvertes à l'alternance à la rentrée 2020

Ces documents élaborés conjointement par la DAF et le SCFC sont conçus comme des outils d'aide à la décision et présentent notamment les charges directes et indirectes. La convention relative à chaque diplôme spécifie également les modalités de répartition des recettes liées à ces formations entre les partenaires.

Les maquettes financières des formations ouvertes à l'alternance à la rentrée 2020 sont approuvées à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 21

Dont :

Pour : 12

Contre : 2

Abstentions : 7

2/ Maquettes licences modularisées L2/L3-Cursus + (UFR JVD)

En raison du renouvellement de l'accréditation, il a semblé plus judicieux de mettre en place simultanément les deux années de formation (licence 2 et licence 3). Par ailleurs, le système AJAC sera plus facilement applicable.

3/ Tarification modules FC Master 2 « Droit des événements sportifs et culturels »

Le Master 2 « Droit des événements sportifs et culturels » est un nouveau parcours proposé à la rentrée par l'UFR JVD. Ce parcours est accessible à la fois en format « classique » en formation initiale, et en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Certains modules particuliers sont ouverts à des professionnels qui souhaitent compléter leurs compétences.

4/ Calendrier universitaire 2020/2021

Deux calendriers sont proposés, selon les niveaux d'études :

- un premier calendrier relatif aux portails, formations de concours, MEEF, agrégations, formations mutualisées. Rentrée universitaire prévue le 14/09/2020 avec le maintien de la semaine 13 ;

- un second calendrier dédié aux autres formations, pour lesquelles la rentrée est fixée le 28/09/2020. Des dérogations seront autorisées.

5/ Règlement intérieur applicables aux stagiaires de la formation tout au long de la vie et aux apprenti.es en contrat d'apprentissage

Le règlement intérieur de l'Université englobe les bénéficiaires de la formation continue parmi les usager.es. Toutefois, l'encadrement de ces publics est soumis non seulement au Code de l'éducation mais aussi au Code du travail. Le présent règlement vise donc une plus grande conformité avec ce dernier. De plus, ce règlement intérieur s'insère dans le cadre de la « démarche qualité ».

6/ Convention

UFR LESLA/CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes : convention de collaboration permettant l'obtention des diplômes propres à chaque établissement en 3 ans : diplôme d'Etat de professeur de musique pour le CEFEDM et DUMI pour l'Université Lyon 2.

La convention entre l'Université (UFR Temps et Territoires) et le CFA public François Rabelais Lyon Dardilly relative à la Licence Professionnelle VGTPTG « Valorisation et Gestion Touristique des Produits des Terroirs et de la Gastronomie » est retirée du vote. Elle sera approuvée ultérieurement par la Présidente de l'Université, en application de la délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration.

7/ Campagne d'admission e-candidat (2^{ème} vague/3^{ème} vague/prolongation de la 1^{ère} vague)

La possibilité est offerte aux composantes qui le souhaitent de prolonger leurs recrutements en ouvrant une nouvelle vague d'admission.

Les maquettes des licences modularisées L2/L3-Cursus + (UFR JVD), la tarification des modules FC Master 2 « Droit des événements sportifs et culturels », les calendriers universitaires 2020-2021, le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation tout au long de la vie et aux apprenti.es en contrat d'apprentissage, la convention et la campagne d'admission e-candidat sont approuvés conformément aux documents joints en annexe.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 20

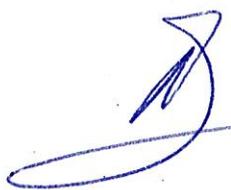
Dont :

Pour : 19

Abstention : 1

Fait à Lyon, le 13 juillet 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.